



REGLEMENT 2025

Sur les traces de Duguesclin

« **Sur les traces de Duguesclin** » se déroulera le **dimanche 22 juin 2025** sur les communes de LEHON et de DINAN (22100).

3 épreuves au programme

« **Le Job & Box Trail** » course de 25 kilomètres (personnes nées en 2007 ou avant) nécessitant le port de chaussures appropriées. Le départ sera donné à 08h45.

« **L'Atout Confort Challenge** » course de 12 kilomètres (personnes nées en 2009 ou avant) au profil nature et pittoresque, nécessitant le port de chaussures appropriées. Le départ sera donné à 09h30.

« **Le p'tit Trail Pain d'Epices** » de 7 kilomètres (personnes nées en 2009 ou avant) dont le départ sera donné à 9h15.

Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne (sur le site www.nextrun.fr) et seront possibles jusqu'au 20 juin 2025 12h00. Le nombre de participants est limité à 700 coureurs.

Aucune inscription sur place.

Dossards et certificat

Remise des dossards le 21 juin 2025 de 10h à 12h et de 14h à 17h au magasin Intersport (Dinan) ou le 22 juin 2025 à partir de 8h au complexe sportif de la Nourais (Léhon).

Merci de privilégier le retrait des dossards la veille de la course. Si ce n'est pas possible merci d'arriver sur le site du départ au plus tard à 8h15.

Les dossards ne seront remis que sur enregistrement et validation d'un certificat médical, d'un PPS, de la copie d'une licence FFA (lors de l'inscription en ligne) et présentation d'une pièce d'identité. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique soit de la « **course à pieds en compétition** », soit de « **l'athlétisme en compétition** », soit du « **sport en compétition** » (25, 12 et 7 km) datant de **moins d'un an le jour de la course** est obligatoire. Il est également possible de fournir un PPS de moins de 3 mois.

Cette nouvelle réglementation exclut toutes les autres licences (dont les licences Triathlon, elles ne sont plus autorisées) et tous les certificats médicaux qui ne mentionnent pas explicitement « course à pieds en compétition », « athlétisme en compétition » ou « sport en compétition ».

Assurance

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance auprès de leur compagnie. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer.

Ravitaillement et sécurité

Trois ravitaillements en course sont prévus, 2 intermédiaires, 1 à l'arrivée. Une équipe de secouristes sera en place pendant toute la durée de l'épreuve.



REGLEMENT 2025

Sur les traces de Dugesclin

Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect de ce présent règlement ou des consignes données par l'organisation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols d'effets personnels dans les véhicules personnels ou dans les vestiaires.

Code de la Route

Des bénévoles auront la charge de signaler chaque croisement avec la route, néanmoins chaque coureur est tenu de respecter le code de la route qui s'impose à notre épreuve.

Remboursement

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'indisponibilité, toutefois vous pourrez céder votre droit d'inscription via le service d'achat/revente proposé par NextRun.

Cependant en cas d'annulation pour des raisons sanitaires ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation.

Les participants seront alors remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de la plateforme d'inscription).

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

Droits à l'image - L'inscription à l'épreuve implique la libre utilisation des photos, vidéos, images internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.